

Apprenants en situation de handicap

La loi n°2018-771 du 05/09/2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit la désignation d'un référent handicap au sein de toute entreprise employant au moins 250 salariés, qui est « **chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap** » (article L5213-6-1 du Code du Travail)

La CAT Academy est en capacité de recevoir du public en situation de handicap sur le site de Wavrin (59)

Florian AUBUN, préventeur Santé Sécurité au travail du Groupe CAT, a été nommé référent de la CAT ACADEMY pour ses apprenants

florian.aubrun@groupecat.com - 06 64 08 65 95

Ses missions sont les suivantes, il s'assure :

- De l'accueil de personnes en situation de handicap
- De l'orientation de l'apprenant
- De l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap
- de la coordination avec les partenaires et les acteurs du handicap
- De la veille
- De la communication

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à nous contacter au 0805 23 56 60